

Mot du Directeur

Environnement et Gestion du Site

M. Mohamed Mehdi KACIMI



Restituer à la Vallée du Bouregreg ses qualités intrinsèques originelles, tel est le défi que

nous nous sommes fixés au sein de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg. Un défi de taille, en effet, compte tenu de la diversité des problématiques environnementales auxquelles nous sommes tenus de trouver des solutions concrètes et durables.

Parmi les missions fixées, l'Agence Bouregreg a l'ambition de :

- Intercepter, par le renforcement du réseau d'assainissement existant, les rejets d'eaux usées ponctuels domestiques et industriels ;
- Mettre fin aux problématiques de pollution liquide diffuse par l'aménagement de marais filtrants le long des berges du fleuve tout en préservant les milieux humides endémiques à la vallée ;
- Eradiquer les dépôts anarchiques de matières résiduelles issues des

opérations de construction et démolition le long des rives et mettre en place un système de surveillance pour pénaliser les contrevenants ;

- Mettre un terme à l'exploitation anarchique des carrières à ciel ouvert destinées à la production des matériaux de construction, assainir le foncier et lancer un programme de réhabilitation ;
- Mettre fin à l'utilisation des fours traditionnels et du plomb de batterie pour la fabrication des émaux au niveau des sites de production de poterie (Oulja et Akreuch) ;
- Réhabiliter la décharge d'Akreuch et assurer la post exploitation de la décharge de l'Oulja etc.

Soulignons que les chantiers évoqués concourent tous au rehaussement de la qualité des eaux du fleuve Bouregreg qui reste l'indicateur environnemental de choix pour évaluer l'impact des actions menées sur le terrain par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg.

A l'heure actuelle, la décharge

d'Akreuch représente la priorité de notre agenda. En effet, suite aux opérations de négociation pour délocaliser le bidonville sis sur le site, nous conjuguons nos efforts avec ceux de la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër pour fermer le centre de transfert à ciel ouvert existant au profit d'une structure plus respectueuse de l'environnement et répondant aux normes à l'instar du centre de transfert édifié au niveau de la ville de Témara.

La construction du centre de transfert s'accompagnera des travaux de réhabilitation de la décharge d'Akreuch qui comprennent les opérations de reprofilage en vue de stabiliser les talus, la mise en place d'un système de collecte de lixiviat et de biogaz. Le groupe Pizzorno Environnement a été désigné comme maître d'œuvre pour mener cette opération.

Le projet de réhabilitation de la décharge d'Akreuch a pour objectif également de mettre en place un bassin de collecte du lixiviat provenant de la décharge, pour

traitement par osmose inverse avant d'être rejeté dans le fleuve. Le traitement par osmose inverse est un procédé de filtration qui consiste à faire passer l'eau à travers une membrane capable de retenir la quasi-totalité des substances indésirables, notamment les nitrates, les métaux lourds, les pesticides, les bactéries etc. Ce procédé tend à redonner aux effluents, dans le cas d'espèce, les caractéristiques physico-chimiques équivalentes à celles des eaux d'irrigation.

Dans un souci de respect des principes de base du développement durable, le volet social occupe une place prépondérante dans ce projet de réhabilitation. Les trieurs de la décharge d'Akreuch se sont vus délocalisés avec leur famille à proximité de la décharge d'Oum Azza où leur est réservé un centre de tri approprié. En effet, l'une des volontés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en concertation avec la Wilaya de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër est de faire du développement durable une réalité.

Carrière d'extraction d'argile en arrêt d'exploitation



AGENCE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU BOUREGREG

DIRECTION
MARKETING ET COMMUNICATION

7, rue Abou Inane
CP 10 000 - Hassan, Rabat - Maroc
Tél. : +212 5 37 21 74 35
Fax : +212 5 37 70 48 55
www.bouregreg.com

Lettre info



Edito

M. Lemghari ESSAKL
Directeur Général de l'Agence pour
l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg



La question de l'environnement n'est plus une clause de style, c'est une composante essentielle du développement durable. Dans le cas de la réhabilitation de la vallée du Bouregreg, la sauvegarde de l'environnement est érigée en principe fondateur, sans lequel il n'y a point d'aménagement et encore moins de développement économique, au sens des résolutions du Sommet de la Terre à Rio en 1992. Dès le début, l'aménagement de la vallée du Bouregreg passe par l'épuration des eaux du fleuve, la fermeture des décharges publiques et l'arrêt définitif de toutes les sources de nuisance, y compris les eaux usées provenant des quartiers périphériques souvent conçus de manière anarchique.

Bien entendu, la prise en compte de l'environnement dans tout projet économique est aujourd'hui une obligation juridique comme le souligne la loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, et la loi n°12-03 relative aux études d'impact sur l'environnement. Plus qu'un souci d'adaptation à la législation en vigueur, nous sommes confrontés à une série de défis dans le périmètre de la vallée du Bouregreg. L'Agence est fière d'avoir réhabilité une première décharge publique aux normes internationales ; enfouissement des déchets, déploiement de dispositifs de captation des gaz de fermentation et revégétalisation du site. Nous acheminons d'ailleurs vers la fermeture de la décharge d'Akreuch.

Mieux encore, nous ambitionnons la réintroduction de l'aloë dans les eaux du fleuve, la création d'espaces biologiques à des fins pédagogiques, l'intensification des programmes de reboisement sur les flancs des deux rives, et la réhabilitation des anciennes carrières, demeurées des entailles géantes dans le paysage de la vallée. La protection de la faune et de la flore ponctue notre mission, à l'image de ces espaces humides exceptionnels, préservés aux abords de l'estuaire, en dépit de la forte attractivité économique du lieu.

Pour la protection de l'environnement

Sommaire

Dossier

Réhabilitation
de la décharge de l'Oulja



Actualités

Gestion du Biogaz



Zoom

Le Mécanisme
de Développement Propre



Dans sa démarche intégrée, l'Agence du Bouregreg accorde un intérêt particulier au volet environnement et à la préservation de l'écosystème. La priorité est donnée à la dépollution de la vallée et du fleuve, la réhabilitation et le reboisement des carrières et la sauvegarde du site naturel dans son ensemble.

Pour le réaménagement des sites endommagés et la préservation de l'écosystème, l'Agence a mis en place une politique de développement durable favorisant l'efficacité énergétique par une gestion rationnelle de ses ressources en appuyant fortement la généralisation de la haute qualité environnementale (HQE).

Réhabilitation de la décharge de l'Oulja

Les travaux de réhabilitation de la décharge de l'Oulja sont la preuve de l'engagement de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg en matière d'environnement. Le projet de réhabilitation est le premier chantier auquel s'est attelé l'Agence afin de protéger et sauvegarder le secteur immédiat et alentour de la décharge. Le programme de réhabilitation s'est articulé autour des actions suivantes :

- Préparer des zones de travaux, incluant l'assèchement de la zone en aval du site, le nettoyage de cette zone ainsi que la purge de tous les matériaux souillés impropres à recevoir des remblais sous l'assise de la digue ;
- Créer une digue périphérique à l'aide de matériaux argileux ;
- Déplacer les déchets conformément au plan de reprofilage ;



Décharge de l'Oulja avant réhabilitation - Septembre 2005



Décharge de l'Oulja après réhabilitation - Juillet 2007

Décharge de l'Oulja, UNE RÉALISATION EXCEPTIONNELLE

- Remblayer avec des matériaux argileux sur une épaisseur d'un mètre surmontée d'une couche de terre végétale de 30 cm d'épaisseur ;
- Installer un réseau de drainage, au bas des talus, pour les eaux pluviales ;
- Installer un réseau de drainage pour la collecte du lixiviat ;
- Installer un réseau de collecte de biogaz.

La réconciliation de la décharge avec son état naturel se fait à travers une opération de végétalisation du site. Un système d'irrigation est en cours de finalisation, comprenant le creusement d'un réseau de puits traditionnels et de conduites pour assurer l'arrosage des végétaux de type arbustif et graminée. L'Agence pense à des espèces comme l'alfa, plus rustiques et à même de supporter les conditions relativement extrêmes qu'offre le site de l'Oulja. Le recours à la végétalisation répond à un souci de stabilité des talus et de réduction de l'effet causé par les facteurs éolien et hydrique. Hormis la finalité technique, la végétalisation a pour objectif d'offrir aux

citoyens un environnement esthétiquement agréable.

Le projet de l'Oulja ne se limite pas seulement à la réhabilitation de la décharge car l'un des objectifs, entre autres, est d'en faire un site de production de végétaux ayant pour but, à terme, de satisfaire les besoins de l'Agence. Une pépinière qui ferait partie d'un parc écologique ayant pour vocation par l'intermédiaire d'un parcours didactique de sensibiliser les jeunes et moins jeunes à l'environnement.



Travaux de plantation de graminées au niveau de la décharge de l'Oulja

ACTUALITES :

Gestion du biogaz

Le projet de collecte et de « torchage » du biogaz au niveau de la décharge de l'Oulja s'inscrit dans le cadre du Mécanisme de Développement Propre mis en place par le protocole de Kyoto. Ce projet consiste en la collecte, le drainage et le brûlage du biogaz émanant de la fermentation des déchets solides déposés dans la décharge. Cette collecte se fait par des puits latéraux qui ont été installés et qui sont reliés entre eux par un réseau de conduites drainant le biogaz.

Le Document Descriptif du Projet (PDD) de l'Oulja a été enregistré auprès du Conseil Exécutif du UNFCCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques) depuis le 6 novembre 2007, suite à une étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement ainsi que d'autres partenaires comme SCET-SCOM et GERER de l'Institut Agronomique et Vétérinaire de Rabat.

A titre d'information, le procédé de brûlage du méthane a pour objectif de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en transformant le méthane (CH⁴) en dioxyde de carbone (CO²). En effet, le torchage du méthane pour produire du dioxyde de carbone permet de réduire de 21 fois le potentiel de réchauffement global (GHP: Green House Potentiel). Le potentiel de réchauffement évalue la capacité et l'efficacité de chaque GES à capturer la chaleur dans l'atmosphère. A titre indicatif seulement, le

dioxyde de carbone est la molécule choisie comme référence pour évaluer le GHP ;

- Éliminer les risques d'incendies et d'explosions dus au dégagement non contrôlé du méthane ;
- Réduire les risques sanitaires pour la population riveraine en terme de nuisances associées aux émissions de gaz, produits du phénomène de dégradation de la matière organique.

A ce jour l'Agence recueille des propositions d'achat d'URCE (Unités de Réduction d'Émission) émanant de la part de deux sociétés. Pour être en mesure de vendre ses crédits carbonés, l'Agence est tenue par les instances internationales de mettre en place une torchère et de certifier ses URCE. Pour ce faire, une étude est menée en concertation avec des partenaires sur l'opportunité de mettre en place une torchère aux vues des quantités de biogaz produites. L'Agence est en ce moment à l'étape de préparation des documents d'appel d'offres pour de l'assistance technique pour cette démarche.



Aménagement paysager au niveau de l'Avenue de Fès à Salé

ZOOM

Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) est un mécanisme économique de la finance du carbone qui fut élaboré dans le cadre du Protocole de Kyoto. Son but premier est de réduire les émissions de gaz à effet de serre au niveau mondial. L'utilisation de mécanismes de marché vise à récompenser l'instauration de technologies de réduction d'émissions dans les pays en voie de développement, et à en monétiser la valeur, négociée en unités d'équivalent d'une tonne de CO₂.

Une entreprise d'un pays développé investit pour une amélioration technologique dans un pays en voie de développement et rapatrie la valeur financière des réductions d'émissions de CO₂ en résultant.

Le processus de Mécanisme de Développement propre (MDP) lié à la décharge de l'Oulja a été validé par l'Entité Opérationnelle Désignée (Cabinet allemand TUV SUD) et enregistré auprès du Conseil Exécutif des Nations Unies le 6 novembre 2007.

